

VOYAGE A ROME - Modalités Administratives

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant au voyage à Rome qui aura lieu en avril 2018.

Compte tenu du nombre de participants (38 au lieu de 49), le prix du voyage se monte à 380 euros. Un acompte de 100 € est à verser dès à présent, le solde (280 €) sera porté sur la facture de décembre (qui vaut pour le trimestre décembre-janvier-février).

Pour valider le dossier, nous demandons aux parents qui ne l'ont pas encore fait, de nous faire parvenir au plus tard le 20 novembre :

- un chèque d'acompte de 100 €
- la copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport (en cours de validité au mois d'avril 2018)
- L'Autorisation de sortie du Territoire dûment remplie (pour tous)
NB : Pour les parents ne portant pas le même nom de famille que l'enfant, merci de joindre une photocopie du livret de famille
- L'autorisation d'hospitalisation remplie et signée

De plus, assurez-vous que votre enfant aura bien, au plus tard fin mars, une carte européenne de sécurité sociale (la demande doit être faite à votre centre de sécurité sociale ou sur le site AMELI.fr).

Les documents originaux (CNI ou Passeport + Carte Européenne de Sécurité Sociale) seront à apporter à M. Guiberteau une semaine avant le départ.

Très cordialement,

La Direction